

Équipe de soutien

- **CONSEIL DES AFFAIRES TEMPORELLES** : communément appelé C.A.T, est un conseil paroissial composé du curé et de paroissiens élus et/ou nommés par leurs pairs. Tout catholique, homme ou femme, inscrit sur la liste de la paroisse, est éligible à être élu ou nommé.

Mission : La mission du C.A.T. est d'aider et de conseiller le curé à remplir son mandat d'administrateur de la paroisse. **Rôle** : Le rôle du C.A.T. est d'assurer une saine administration des fonds de la paroisse conformément aux politiques et règlements du diocèse. Il est responsable de l'administration globale de la paroisse qui comprend: revenus, dépenses, emprunts, placements, tenue de livres, réparations, construction, contrats, ventes, achats, relations avec le personnel, salaire, entretien des édifices et du terrain, administration des biens de la paroisse, élaboration du budget annuel, présentation du bilan aux paroissiens, etc. Il se réunit cinq à six fois par année, selon le besoin. **Membres** : Les membres du C.A.T. sont des paroissiens et paroissiennes qui travaillent bénévolement afin d'offrir une maison invitante, agréable, accueillante et chaleureuse à la grande famille de Saint-Remi.

CONSEIL PAROISSIAL DE PASTORALE (CPP) : Rôle : Selon le guide diocésain émis en 2002, le Conseil paroissial de pastorale (CPP) est un groupe de chrétiens et de chrétiennes qui porte, avec le curé et l'équipe pastorale, le souci de la réalisation de la mission de l'Église dans la paroisse. **Mission** : Tous les aspects de la vie paroissiale intéressent le CPP, même s'il n'est pas d'abord un comité d'action, ni un « comité qui s'occupe de tout ». Selon le diocèse, le CPP est avant tout un groupe de réflexion où des membres de la paroisse tant laïques, hommes et femmes, que prêtres, agents et agentes de pastorale regardent ensemble la vie du milieu dans lequel la paroisse demeure et vit, pour y déceler les besoins et les appels qui y sont inscrits. En tant que tel, il est un veilleur et un éveilleur qui discerne, propose, recommande et promet la vie paroissiale en vue de son édification sur les quatre axes de la mission de l'Église : l'Évangile et la Parole, la fraternité, l'engagement et la célébration. Le CPP se réunit de 6 à 10 fois par année, normalement

un soir de semaine; ses réunions généralement ne durent que deux heures. À l'occasion, les membres sont appelés à lire quelques brefs documents préparatoires.

Membres : À Saint-Remi, les membres du CPP sont choisis parmi les bénévoles qui seraient intéressés à remplir ces fonctions.

COMITÉ D'ENTRAIDE (Guignolée) : remet des sommes chaque mois aux organismes de l'Ouest d'Ottawa qui se chargent de répondre aux demandes des personnes nécessiteuses. Chaque année, après avoir étudié les budgets le comité fixe les déboursés mensuels qui leur seront versés. Les fonds administrés par le comité proviennent de la Guignolée qui débute le premier dimanche de l'Avent et se poursuit jusqu'après Noël pour accommoder les paroissiennes/paroissiens qui sont à l'extérieur. Les paroissiens démontrent une grande générosité et la collecte des dernières années nous a rapporté presque 8000\$ par campagne.

COMPTEURS : Compter l'argent des quêtes. Formation donnée. Temps 2 ou 3 heures, 6 ou 7 fois par année.

NOUVEL HORIZON : Nouvel horizon est un groupe qui accompagne les gens qui vivent un deuil. Des bénévoles sont demandés pour appuyer l'animation.

PRÉPOSÉS À LA QUÊTE ET TÂCHES CONNEXES : Recueillir les offrandes durant la messe et être disponible pour placer les gens dans la salle de l'église.